

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par
l'OPH 13 Habitat (66 lignes de prêts réaménagés).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de réaménagement de prêts déjà garantis concernant le financement d'opérations de logement social. Le volume de dette réaménagé représente 74,1 M€ Celui-ci concerne 89 lignes d'emprunts souscrites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations Les changements concernant des baisses de marges sur index Livret A ou IPC ne nécessitent pas de nouvelle délibération de garantie. En revanche, 66 lignes de prêt sont concernées par un reprofilage et un rallongement de durée d'amortissement et demandent donc une réitération de garantie par délibération (changement dans le profil du prêt). Au 01/01/2018, date de valeur du réaménagement, le volume total de ces emprunts réaménagés représente 31.378.199,41 € Le montant des intérêts compensateurs ou différés refinancés représente 189.892,50 € Pour chacun des emprunts réaménagés nécessitant l'accord du Département en qualité de garant, la quotité garantie est de 100% (le tableau présenté en annexe à la délibération de garantie d'emprunt rappelle les caractéristiques détaillées des différents prêts concernés par ce réaménagement (modifications de durée, reprofilage). L'objectif de ce réaménagement est d'alléger les mensualités de ces prêts et/ou de bénéficier de conditions d'emprunt plus favorables. Il s'effectue par voie d'avenants selon les conditions prévues au tableau figurant dans l'annexe susmentionnée.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2018 de l'OPH 13 HABITAT auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 726.756.773,09 € Cet encours représente 56,76% de l'encours garanti des organismes HLM et 51,41% de l'encours total garanti. Cette opération de réaménagement de dette déjà garantie, votée par la Commission Permanente du Conseil Départemental, est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

